Annonce concernant JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond Research Enhanced Index (ESG) UCITS ETF et EUR Corporate Bond 1-5 yr Research Enhanced Index (ESG) UCITS ETF (les « Compartiments »)

Exemption de commission

A compter du 1er juin 2023, la Société de gestion a accordé une exemption de commission de 0,15% par an sur le total expense ratio (« TER ») de toutes les classes d'actions des Compartiments pour une période de 12 mois. A partir du 1er juin 2024, le TER sera ramené à 0,19% maximum par an.

JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

Compartiment	TER précédent (%)	Nouveau TER (%)
JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond Research Enhanced Index (ESG) UCITS ETF	Jusqu'à 0,19 p.a.	Jusqu'à 0.04 p.a.
JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond 1-5 yr Research Enhanced Index (ESG) UCITS ETF	Jusqu'à 0,19 p.a.	Jusqu'à 0.04 p.a.

Ce changement n'affectera pas la manière dont le Compartiment est géré et sera reflété dans le Supplément du Compartiment et les DICI pertinents à la première occasion.

Pour toute question concernant la modification apportée ou tout autre aspect relatif à JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV, veuillez vous adresser à votre représentant local habituel.

Domicile: Luxembourg. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, Rue du Rhône 35, 1204 Genève. Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

LV–JPM54220 | CH_FR | 06/23

J.P.Morgan
ASSET MANAGEMENT